



PARTICIPATION 2015

(décision du Conseil d'administration du 13/11/2014)

l'assiette utilisée pour le calcul des participation est la population DGF 2014

le montant des participations de l'année est calculée sans prorata temporis
les participations ne sont pas assujetties à la TVA

	Participation annuelle
COMMUNES	1,80 € /habitant population DGF
COMMUNES si EPCI adhérent	1,50 € /habitant population DGF
EPCI	0,80 € /habitant population DGF